

Plan de Prévention des Risques Inondation de la Loire aval dans l'agglomération nantaise

Informez-vous, donnez votre avis !

Des documents à consulter

Le projet de PPRI est constitué de trois documents, téléchargeables sur www.loire-atlantique.gouv.fr/PPRI-nantes :

- Une note de présentation expliquant le risque inondation sur l'agglomération nantaise, ses conséquences potentielles sur le territoire et la méthode suivie pour l'élaboration du PPRI
- Une carte des différentes zones réglementaires définies par le PPRI vis-à-vis du risque inondation, consultable sous la forme d'une carte dynamique avec un moteur de recherche permettant de faire des requêtes par adresse
- Un règlement définissant les règles applicables pour chaque zone réglementaire du PPRI

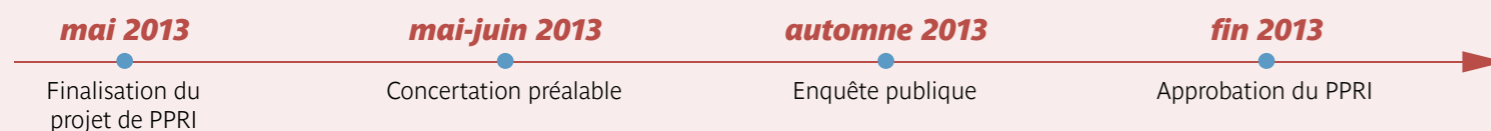
Des outils à votre disposition

Une boîte mail info-PPRI@loire-atlantique.gouv.fr est mise en place dès à présent, afin de permettre à chacun de poser par mail des questions sur le projet de PPRI : les réponses seront publiées sur le site internet des services de l'État.

Renseignez-vous, visualisez les cartes, consultez le programme des réunions publiques, etc. sur :

www.loire-atlantique.gouv.fr/PPRI-nantes

Agenda



www.loire-atlantique.gouv.fr/PPRI-nantes

Inondations
de la Loire :
Un risque potentiel, des mesures fortes de prévention

Comment vivre avec le risque d'inondations de la Loire et comment s'en protéger ?

Souvenons-nous : 1846, 1866, 1910... Le risque d'une crue importante de la Loire existe. Demain comme pour hier. Une des réponses ? Le Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI) de l'agglomération nantaise.

Afin d'améliorer la prise en compte du risque inondation dans l'aménagement et le fonctionnement du territoire, un Plan de Prévention des Risques Inondations (PPRI) a été prescrit par le Préfet sur l'agglomération nantaise.

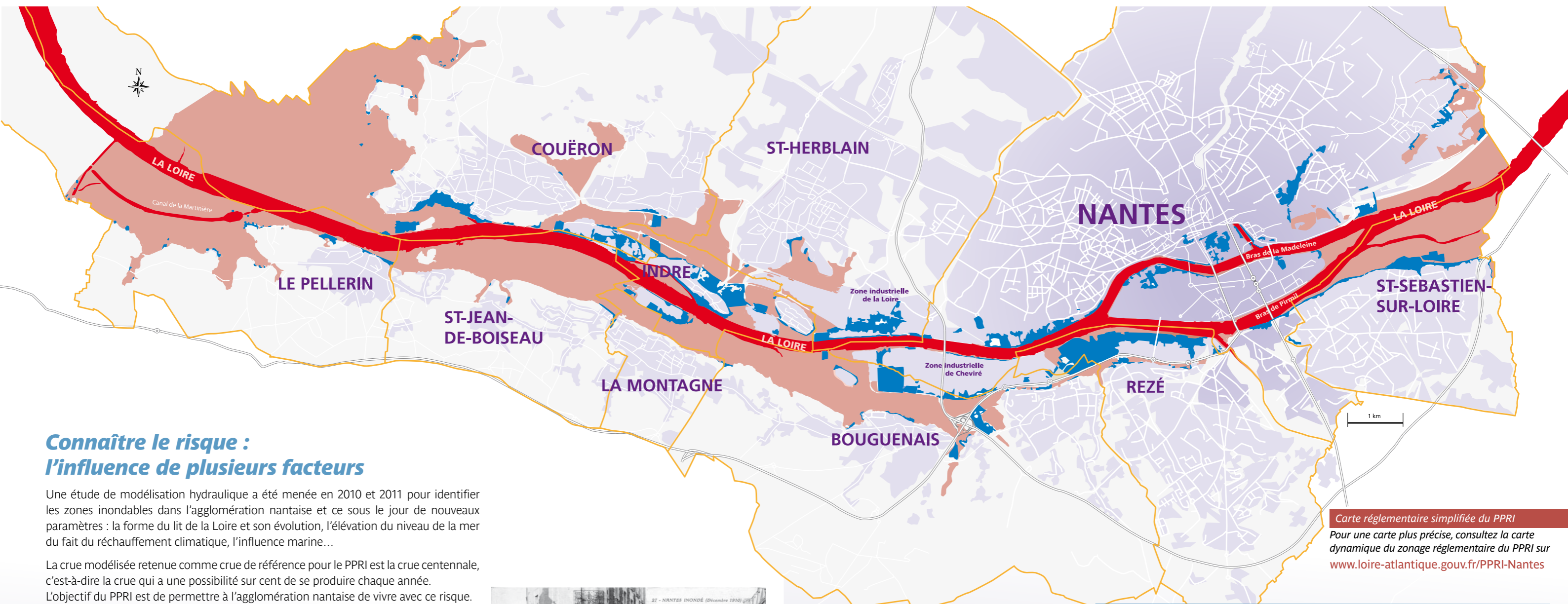
Dénommé «Plan de Prévention des Risques Inondations de la Loire aval dans l'agglomération nantaise», ce PPRI concerne dix communes, associées à son élaboration : **Bouguenais, Couëron, Indre, La Montagne, Le Pellerin, Nantes, Rezé, Saint-Herblain, Saint-Jean-de-Boiseau et Saint-Sébastien-sur-Loire.**

Vivre avec le risque : des mesures concrètes inscrites dans le PPRI

Le Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI) de la Loire aval dans l'agglomération nantaise se base sur les nouvelles zones inondables identifiées par la modélisation hydraulique. Il vise à améliorer la sécurité des personnes et des biens face aux risques d'inondations, en réglementant notamment l'usage des sols dans les zones inondables.

Les dispositions réglementaires du projet de PPRI s'articulent autour de trois orientations :

1. Limiter strictement les constructions futures dans les zones exposées au risque d'inondations le plus fort (**hauteur d'eau supérieure à 1 mètre en cas de crue**)
2. Définir des modalités d'urbanisation future compatibles avec le risque inondation dans les zones inondables exposées à un risque plus modéré (**hauteur d'eau inférieure à 1 mètre en cas de crue**)
3. Réduire la vulnérabilité des constructions existantes en zone inondable : mettre hors d'eau les chaudières, les tableaux électriques, etc.



Connaître le risque : l'influence de plusieurs facteurs

Une étude de modélisation hydraulique a été menée en 2010 et 2011 pour identifier les zones inondables dans l'agglomération nantaise et ce sous le jour de nouveaux paramètres : la forme du lit de la Loire et son évolution, l'élévation du niveau de la mer du fait du réchauffement climatique, l'influence marine...

La crue modélisée retenue comme crue de référence pour le PPRI est la crue centennale, c'est-à-dire la crue qui a une possibilité sur cent de se produire chaque année. L'objectif du PPRI est de permettre à l'agglomération nantaise de vivre avec ce risque.

1 mètre d'eau, quelles conséquences ?

Le retour d'expérience des crises inondation - Xynthia et les inondations torrentielles de 2010 dans le Sud Est notamment - a confirmé qu'une hauteur d'eau de 1 mètre correspondait à la limite à partir de laquelle on pouvait constater :

- des difficultés d'accès pour les secours
- des difficultés de déplacement pour les personnes les plus vulnérables (enfants et personnes âgées notamment)



Inondation hiver 1910 à Nantes

Légende

- La Loire
- Zones naturelles inondables
- Zones urbaines inondables
- Limites communales

Adapter son habitat au risque

Le PPRI prescrit des mesures sur les habitations situées en zone inondable. Des travaux qui donnent droit à des subventions mais qui conditionnent également le déclenchement des remboursements dûs par les assureurs en cas de sinistres.

Exemples de travaux :

- Mise hors d'eau des prises et des installations électriques
- Rehaussement des cuves de fioul et des chaudières
- Balisage des piscines (pour les rendre visibles par les secours)



Carte réglementaire simplifiée du PPRI

Pour une carte plus précise, consultez la carte dynamique du zonage réglementaire du PPRI sur www.loire-atlantique.gouv.fr/PPRI-Nantes